



PROCESS APPOORTEUR D'AFFAIRES

L'apporteur d'affaires est un intermédiaire dans les transactions de vente ou d'achat de biens ou de prestation de services, qui met en relation un client potentiel (le prospect) avec une entreprise (le donneur d'ordre), en contrepartie d'une commission ou d'une rétribution financière.

L'apporteur d'affaires perçoit sa commission ou rétribution, dès lors que la réalisation du projet est effective, généralement par la signature d'un contrat de vente. Afin de justifier les revenus et les dépenses en relation avec l'apport d'affaires, une facture sera établie, précisant le montant de la commission correspondant à la mise en relation. Hormis une expérience de la vente des produits ou services en rapport avec son activité, rapporteur d'affaires doit avoir une bonne connaissance du marché que souhaite développer le donneur d'ordre.

Bien que rapporteur d'affaires ne soit pas responsable vis-à-vis des parties qu'il a mise en relation (il a une obligation de moyens et non de résultats), il est important de signer un contrat d'apporteur d'affaires, précisant les droits et devoirs de chacun.

A-Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend deux documents à renseigner et à nous retourner avec les justificatifs correspondants.

- 1/ Demande d'inscription en Portage Salarial
- 2/ Proposition de contrat d'apporteur d'affaires type

B-Examen de votre candidature

A réception des documents complets, nous validerons :

- 1/ La proposition de contrat d'apporteur d'affaires (qui sera contresignée par nous).
- 2/ Votre inscription.

C-Démarrage de votre activité

La date de démarrage de votre activité sera décidée en concertation avec votre interlocutrice qualité.

D-Note importante

Tout nouveau contrat d'apporteur d'affaires devra nous être soumis pour validation avant le début d'une nouvelle d'activité.